

FENUA MA SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA GESTION, LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS EN POLYNESIE FRANCAISE	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
--	---

Papeete, le 19 juin 2026

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

Décisions prises lors de la réunion du Comité Syndical de FENUA MA qui s'est tenue le **Jeu**
18 Juin 2026 à 09h00 dans la Salle du Conseil Municipale de la Mairie de Papeete :

- **Délibération n°12/2026** Adoptant le Compte Administratif, le Compte de Gestion et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
- **Délibération n°13/2026** Modifiant la délibération n°30/2025/FENUAMA du 12/09/2025 relative à l'appel d'offres pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance des logiciels de gestion financière pour le Syndicat FENUA MA - Lot 1 ;
- **Délibération n°14/2026** Modifiant la délibération n°39/2025/FENUAMA du 07/10/2025 relative à l'appel d'offres pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance des logiciels de gestion des ressources humaines pour le Syndicat FENUA MA - Lot 2 ;
- **Délibération n°15/2026** Autorisant la prise en charge des frais relatifs aux véhicules sinistrés en date du 18/04/2026 ;
- **Délibération n°16/2026** Portant création d'un (1) poste de Chauffeur Poids Lourds - Manœuvre et Agent d'accueil du CTM dans la Fonction Publique Communale ;
- **Délibération n°17/2026** Autorisant le Président à signer l'avenant n°1 aux marchés d'assurance 20-2025 (Responsabilité Civile Générale) et 21-2025 (Responsabilité Civile Environnementale) ;
- **Délibération n°18/2026** Relative au Marché de traitement des déchets de catégorie 3 sur la Côte Est de TAHITI ;
- **Délibération n°19/2026** Actant la grille tarifaire de traitement des déchets applicable au 01/07/2026 ;
- **Délibération n°20/2026** Relative à la répartition des fonds à verser aux associations pour l'opération « 1kg = 2F », appelée « Tortues de Cœur » 2026 ;
- **Délibération n°21/2026** Accordant un délai supplémentaire pour la phase de travaux du Marché de Réalisation d'une déchetterie dans la vallée de la Punaruu (Marché n°07-2024 de BOYER).

Le registre des délibérations du Comité Syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général

Benoît LAYRLE

